

25.07.2002 - 10:34 Uhr

Les transporteurs retournent sur les bancs d'école

Berne (ots) -

Voir image: www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=obs

Voir Interview avec Robert Surber, président de la commission:

<http://www.newsaktuell.ch/f/> (Recherche: ASTAG)

Suite à l'accord bilatéral passé avec l'Union européenne, les transporteurs suisses devront à l'avenir eux aussi avoir une licence. Ils doivent pouvoir attester leur intégrité personnelle, leur capacité financière et leur aptitude professionnelle. Pour cela, ils doivent passer un examen et par conséquent retourner encore une fois sur les bancs d'école.

Cela devient sérieux: jusqu'à la fin de l'année prochaine au plus tard, les transporteurs routiers devront avoir acquis une licence, à savoir une admission à la profession, comme elle est déjà requise pour les avocats ou restaurateurs par exemple. Ceux qui travaillent dans le trafic international doivent posséder cette licence depuis le 1 juin 2002 déjà, date à laquelle l'accord sur les transports terrestres est entré en vigueur. Cette innovation concerne dans une même mesure le trafic voyageurs et marchandises, soit tant les autocaristes que les camionneurs.

L'intégrité est contrôlée au moyen d'un extrait de casier judiciaire. Quant à la preuve de la capacité financière, elle devra être apportée au moyen du compte d'exploitation de l'année passée. Le transporteur apportera par ailleurs la preuve de son aptitude professionnelle en passant un examen. Ce dernier comporte toute une série de branches: différents secteurs juridiques, connaissances commerciales et gestion financière, accès au marché, technique des véhicules utilitaires et sécurité.

Une organisation responsable, composée de l'Association suisse des transports routiers ASTAG, Les Routiers Suisses et de l'Union des transports publics UTP, offre aux transporteurs les préparatifs et le soutien nécessaires. Cette organisation propose des cours et fait passer les examens. C'est l'ASTAG qui assume la direction des opérations et qui met à disposition le secrétariat.

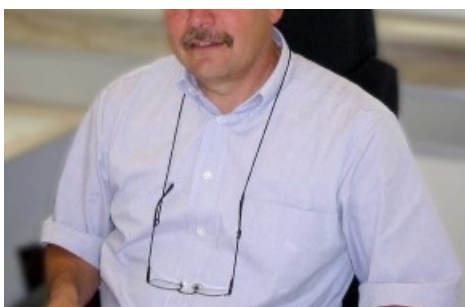
Le président de la Commission des examens Robert Surber tire un bilan provisoire en constatant que "les premiers examens sont passés et nous proposons constamment des cours de préparation. Il résume les conséquences des nouvelles prescriptions en relevant que l'admission à la profession constitue certes pour les transporteurs un effort supplémentaire, mais qu'en définitive, elle constitue un pas vers un professionnalisme encore plus grand de la branche. Dans une brève interview, il répond aux questions qui le sont plus souvent posées.

Contact:

Organisation responsable de l'admission à la profession Transport routier
c/o Association suisse des transports routiers ASTAG
Weissenbühlweg 3
3000 Berne 14

Beat Keiser
porte-parole de l'ASTAG
Tél. +41/31/370'85'85
[005]

Medieninhalte



Robert Surber, Président de la Commission des examens Admission à la profession Transport routier

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100018850> abgerufen werden.